



## Cdd et indemnités congés payés

Par **marina**, le **06/11/2012** à **11:24**

Bonjour,

Je suis embauchée en CDD sur 8 mois et demi, sur une double période de référence (3 avril au 15 décembre).

J'ai donc accumulé des congés payés sur deux périodes de référence, et je n'ai jamais posé de congés.

Je souhaite savoir si mes congés accumulés sur la 1ère période (avril et mai) sont-ils perdus ou s'ils vont m'être payés à la fin de mon CDD au même titre que ceux accumulés sur la période de référence actuelle ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement,

Marina.

Par **pat76**, le **06/11/2012** à **17:20**

Bonjour

Vous n'avez pas acquis beaucoup de jours de congé payés entre le début de votre contrat au mois d'avril et le 31 mai 2012 ?

L'employeur vous avait imposé de les prendre?

Il vous avait prévu sur le planning des congés payés?

Vous n'avez signé qu'un CDD quel est son motif, remplacement d'un salarié absent ou surcroît d'activité dans l'entreprise?

L'employeur devra vous verser une indemnité compensatrice de congés payés sur la totalité des salaires bruts que vous aurez perçus pendant la durée du CDD.